

Constat d'accord

Entre :

Le Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel, du Spectacle et de l'Evènement - **S.Y.N.P.A.S.E**, représenté par Président du Syndicat National des Agences de Mannequins **S.Y.N.A.M**

Et les syndicats de salariés signataires et représentatifs dans la branche :

C.F.D.T - F3C
C.F.D.T - SNAPAC
CFTC Média +
FO Mannequins et Métiers de la Mode
CGT – S.F.A

Il a été convenu ce qui suit,

Les parties se sont concertées via une visio-conférence le 05 mai 2022 pour examiner la situation de la politique salariale pour l'année 2022.

En raison des conditions économiques actuelles, elles sont convenues d'une augmentation exceptionnelle en 2022 de :

+ 3,5% pour les rémunérations horaires brutes minima des mannequins adultes (Annexe 1),
+ 2,5% pour les rémunérations horaires brutes minima des mannequins âgés de moins de seize ans adultes (Annexe 2).

Elles ont d'autre part souhaiter apporter des modifications à l'annexe IX par la rédaction de l'avenant n° 15 dont elles sollicitent l'extension.

En application des articles L.2232 -10 -1 et L.2261- 23 -1 du code du travail, il est stipulé que les dispositions du présent constat - une fois l'extension acquise - seront applicables à l'ensemble des entreprises visées au champ d'application de la convention collective IDCC 2397 quel que soit le nombre de leurs mannequins salariés.

Fait à Paris, le 05 mai 2022.

SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel, du Spectacle et de l'Evènement) représenté par Président du **SYNAM** (Syndicat National des Agences de Mannequins)

CFDT - F3C

CFDT - SNAPAC

CFTC Media +

FO Mannequins et Métiers de la Mode FO Mannequins et Métiers de la Mode

CGT – SFA

ANNEXE 1

ANNEE 2022

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES** PUBLICITE & DEFILE

Hors Congés payés

	7	8	9	10
1 H (Taux horaire majoré)	104,55	121,85	160,45	204,35

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

Hebdo 5 jours = tarif journée x 5 - 10%

Hebdo 6 jours = tarif journée x par 6 - 15%

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES** PRESSE REDACTIONNELLE

Hors Congés payés

	A	B	C	D	E	F	G
1 H (Taux horaire majoré)	37,25	43,50	50,95	58,45	67,15	75,70	94,60

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES** CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12

Hors Congés payés

1 H (Taux horaire majoré)	69,90
---------------------------	-------

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

ANNEXE 2

ANNEE 2022

REMUNERATIONS HORAIRES BRUTES MINIMA **MANNEQUINS ENFANTS**

Hors Congés payés

PRISE DE VUE Publicité DEFILE	CATALOGUE VPC	PRESSE Rédactionnelle	TOURNAGE film publicitaire	ESSAYAGE TECHNIQUE	ESSAYAGE PREPARATOIRE
71,65	62,30	49,60	89,00	62,30	50% du minimum horaire de la catégorie